

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 23 mai 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 29 mai 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Laurent KAZMIERCZAK, Philippe MASSON, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Ikrame TOURI, Camille EL-BATAL à Stéphane GONZALEZ, Eric VALOIS à Laure LAURENT, Sonia MONFORT à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à David HORNUS, Laurent KAZMIERCZAK à Françoise BÉRARD, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,

Membres absents à la séance :

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR DÉLÉGATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL N°2024-037  
À 2024-054

Délibération : 05.2024.063

Transmis en préfecture le : 28/05/2024

**RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET**

En application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, madame la maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du même code.

L'ensemble des décisions prises par madame la maire sont rendues publiques et consultables de manière permanente sur le site internet de la ville à l'adresse :

<https://www.saintgenislaval.fr/562-actes-administratifs.htm>

Numéro	Date	Objet	Résumé
2024-037	29/03/2024	Convention d'occupation précaire et révoicable avec une famille exilée d'Ukraine pour un logement T4 situé 21 petite rue des Collonges	La ville établit une convention précaire et révoicable à usage exclusif d'habitation avec une famille exilée d'Ukraine pour un logement situé 21 petite rue des Collonges, pour une durée de 4 mois contre une redevance mensuelle de 240 euros.
2024-038	02/04/2024	Avenant n° 2 au marché n° 22-10-09 relatif aux travaux de restructuration du Centre social et culturel des Barolles « Menuiseries intérieures Bois »	Travaux supplémentaires concernant la création de deux portes, la mise en place d'un châssis vitré, un complément de mobilier et le remplacement de portes de placards. Ces travaux supplémentaire sont compensés en partie par des moins-values. Cet avenant n°2 a une incidence financière sur le montant du marché de + 1 157,06€ HT, soit + 0,67 %.
2024-039	03/04/2024	Résiliation du marché n° 22-10-03 relatif aux travaux de restructuration du centre social et culturel des Barolles "Etanchéité"	La ville de Saint-Genis-Laval procède à la résiliation du marché relatif aux travaux du centre social et culturel des Barolles « Étanchéité », suite à l'abandon du chantier de la société SASU DERIN dans l'incapacité financière et technique à exécuter la suite des travaux.
2024-040	03/04/2024	Acte constitutif de la régie d'avances pour le stationnement réglementé payant sur voirie	Création de la régie d'avances pour les remboursements aux usagers des redevances de stationnement payant (doublons, erreurs, modifications tarifaires...).
2024-041	03/04/2024	Attribution du contrat relatif à la mise à disposition d'un outil de recherches d'aides et subventions	La commune conclut un marché relatif à la mise à disposition d'un outil de recherche d'aides et de subventions, assorti d'un accompagnement. Le montant du marché s'élève à 6000€ HT par an, plus 1500€ HT de mise en service, pour une durée de 3 ans.
2024-042	09/04/2024	Convention de mise à disposition de cave au 16 rue Guilloux à l'association Atlantide	La commune accorde la mise à disposition temporaire à titre gracieux de caves au 16, rue Guilloux à l'association Atlantide, du 30 avril 2024 au 30 septembre 2025.
2024-043	12/04/2024	Tarifs 2024-2025 pour le service enseignement - périscolaire	Révision des tarifs des activités périscolaires de l'accueil périscolaire Guilloux à compter de la rentrée 2024 et des opérations multi activités de l'été 2024.
2024-044	12/04/2024	Attribution du marché 24-02 relatif aux travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles Joseph Bergier - Albert Mouton et Paul	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution du marché relatif aux travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles Joseph Bergier, Albert Mouton et Paul Frantz (phase 1). Le marché est

Numéro	Date	Objet	Résumé
		Frantz	attribué au groupement d'entreprises CHAZAL SAS/SOLS CONFLUENCE, dont le mandataire est l'entreprise CHAZAL SAS, pour un montant de 768 016,62€ HT, soit 921 619,974€ TTC. Le délai global d'exécution du marché est fixé à 12 mois (périodes de congés compris) à compter de la date de réception de l'ordre de service (travaux d'été, période de plantations et finalisation des espaces verts), hors délai de garantie de parfait achèvement.
2024-045	15/04/2024	Attribution du contrat de prestation pour la mission de délégué à la protection des données (DPO)	Externalisation de la prestation délégué à protection des données dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).
2024-046	15/04/2024	Indemnisation par Groupama du sinistre sur le tracteur KUBOTA immatriculé NIML2552HC	Indemnisation par Groupama d'un montant de 586,24€ concernant le bris de glace du tracteur type KUBOTA immatriculé NIML552HC.
2024-047	16/04/2024	Décision d'achat des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments via l'UGAP pour 1 an	Décision d'achat des contrôles périodiques réglementaires des bâtiments via l'UGAP pour 1 an.
2024-048	17/04/2024	Attribution du marché subséquent n°2 au marché 22-07 relatif à l'accord-cadre à marché subséquent multi-attributaire portant sur les prestations de spectacles pyrotechniques	La Ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution du marché subséquent n°2 relatif à l'accord-cadre à marché subséquent multi-attributaire portant sur les prestations de spectacles pyrotechniques. L'attributaire du marché subséquent n° 2, pour l'année 2024, est le suivant : ARTÍ DREAM SARL.
2024-049	19/04/2024	Indemnisation par Groupama du sinistre sur un véhicule de la police municipale type Peugeot immatriculé GB-459-BP	Indemnisation par Groupama d'un montant de 528,40 € suite à la dégradation d'un véhicule de police municipale.
2024-050	26/04/2024	Sollicitation du Fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du B612	La commune sollicite une subvention de la Métropole de Lyon de 53 640€ pour l'opération d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de la médiathèque B612.
2024-051	26/04/2024	Sollicitation du Fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour l'installation d'un ascenseur au sein du groupe scolaire Albert Mouton	La commune sollicite une subvention de la Métropole de Lyon de 92 414 € pour mener à bien le projet d'installation d'un ascenseur au sein du groupe scolaire Albert Mouton.
2024-052	29/04/2024	Sollicitation du Fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour l'installation d'équipements visant un meilleur confort estival au	La commune sollicite une subvention de la Métropole de Lyon de 17 320€ pour une opération d'amélioration du confort estival au sein de l'accueil enfance et de l'EAJE les P'tits Mômes consistant en l'installation de stores et voiles d'ombrage.

Numéro	Date	Objet	Résumé
		sein de l'EAJE des P'tits Mômes et de l'Accueil enfance	
2024-053	29/04/2024	Sollicitation du Fonds d'aide à l'investissement de la Métropole de Lyon pour la rénovation de six salles de classe de l'école maternelle A du groupe scolaire Guilloux	La commune sollicite une subvention de la Métropole de Lyon de 31 685€ pour mener à bien le projet de rénovation complète de six salles de classe de l'école maternelle A du groupe scolaire Étienne Guilloux.
2024-054	30/04/2024	Attribution du marché 24-03 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) ENS du Plateau des Hautes Barolles	La ville de Saint-Genis-Laval a mis en concurrence des prestataires en vue de l'attribution d'un accord-cadre relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.) ENS du Plateau des Hautes Barolles, pour un montant maximum de 80 000€ H.T., sur la durée totale reconductions éventuelles comprises. L'attributaire de l'accord-cadre est la société Amélie BERTOLINI ENTREPRISE INDIVIDUELLE - DE PLUMES & DE GLUMES - 69210 BULLY.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL PREND ACTE -**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**Le secrétaire de séance,**

**Jacky BÉJEAN**

**La Maire,  
Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.